



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00396

Numéro SIREN : 523 074 540

Nom ou dénomination : 450

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2014 sous le numéro de dépôt 3825

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
TEL : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

450

11 rue de Poulizan
29217 Plougonvelin

V/REF :

N/REF : 2010 B 396 / 2014-A-3825

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 29/09/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 29/09/2014

- Réduction du capital social
- sous condition suspensive d'absence d'opposition.

Concernant la société

450

Société par actions simplifiée

11 rue de Poulizan

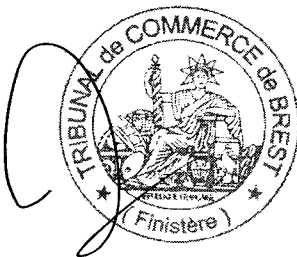
29217 Plougonvelin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-3825 le 29/09/2014

R.C.S. BREST 523 074 540 (2010 B 396)

Fait à BREST le 29/09/2014,

LE GREFFIER



450

Société par actions simplifiée capital de 309.339,00 Euros
Siège social : 11 rue de Poulizan, 29217 Plougonvelin
523 074 540 RCS Brest

29 SEP. 2014

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 29 SEPTEMBRE 2014

L'an 2014,
Le 29 septembre,
A 8 heures,

Les actionnaires de la Société 450, société par action simplifiée au capital de 309.339,00 euros, divisé en 229.140 actions de 1,35 euro chacune, dont le siège social est 11, rue de Poulizan, 29217 Plougonvelin, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la Société, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance et qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean-Luc Baradat, Président, préside l'Assemblée.

Messieurs Ronan Caradec et Mathias Herberts, actionnaires présents, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Lionel Peron-Philippe est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires sont présents ou représentés.

Le Président indique que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

I

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie du courriel de convocation adressée aux actionnaires ;
- la feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont annexés la liste des actionnaires, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance ;
- le projet des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires ;
- et, plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des actionnaires, tels que définis par les articles 168 et 169 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et les articles 133 et 135 du Décret d'application.



Le Président déclare que les actionnaires ont pu exercer leur droit d'information dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

II

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Réduction du capital social de 40.743 euros de nominal par voie de rachat d'actions pour une quantité maximale de 30.180 actions ; Conditions et modalités ;
- Pouvoirs au Président pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises ;
- Achat d'actions de la Société ; arrêté du nombre d'actions présentées à l'achat ;
- Réduction du capital social par annulation des actions achetées ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

III

Puis le Président de séance donne lecture de son rapport et fait un point sur le développement de la Société.

Cet exposé terminé, le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Après échanges et discussions, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

---/---

---/---

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la réduction de capital, objet de la Troisième Résolution, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

« Article 6 (nouveau)

[texte existant inchangé]

Suite aux délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 septembre 2014, le capital a été réduit à hauteur de 40.743 euros, par annulation de 30.180 actions, pour être porté de 309.339,00 euros à 268.596 euros

TOTAL DES APPORTS FORMANT LE CAPITAL SOCIAL : 268.596 euros

»

« Article 7 (nouveau)

Le capital social est fixé à la somme de 268.595 euros, divisé en 198.960 actions de 1.35 euro chacune, toutes de même rang, entièrement souscrites et intégralement libérées.

»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour la mise en œuvre des Résolutions qui précèdent, et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de la réduction de capital, et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

**

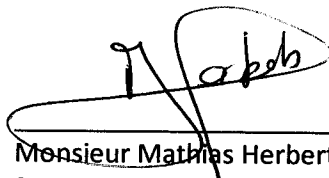
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.



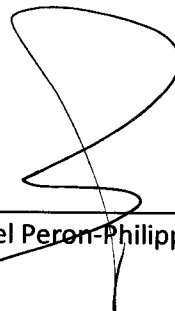
Monsieur Jean-Luc Baradat
Président



Monsieur Mathias Herberts
Scrutateur



Monsieur Ronan Caradec
Scrutateur



Monsieur Lionel Peron-Philippe
Secrétaire

